Faculté de droit,
économie
& sciences sociales

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ
Séance du jeudi 8 octobre 2026
Sous la présidence de Mme la Doyenne Olivia ROBIN-SABARD

CONSEIL PLÉNIER

Élus collège des professeurs et personnels assimilés
Présents : Mme Catherine Bros - M. Alexandre Deroche - Mme Marie Dugué - Mme Corinne Manson - M. Daniel Mirza - M. Pierre Mouzet - M. Kévin Parthenay - Mme Olivia Robin-Sabard - Mme Véronique Tellier-Cayrol
Excusés : /

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés
Présents : M. Mathieu Bonnefond - Mme Juliette Brunie - M. Éric Fina – Mme Bénédicte Florin – Mme Marie-Laure Gély - Mme Anne Jeannot - M. Franck Juredieu - M. Audric Vitiello
Excusés : Mme Marion Lacroix - M. Martin Oudin

Élus collège des BIATSS
Présents : Mme Nadège Asselin - M. Xavier Houiller
Excusés : Mme Patricia Saget

Élus étudiants :
Présents : Mme Mila Bougeois - M. Noa Lehaie - Mme Feten Mani
Excusés : Mme Stephie Almeida Neves de Jesus - Mme Océane Avril - M. Léo Bourti - M. Paul Chevallier - M. Evan Colak - M. Abdou Hadi Bio Singou - Mme Amina Haris– M. Juliusz Kowalkowski - M. Alexandre Paitre - Mme Candice Priccaz - M. Tristan Roger - Mme Sélène Toury

Personnalités extérieures :
Présents : M. Louis Bodet – M. Thierry Chailloux - Mme Maud Courault - M. Alain Homps
Excusés : Mme Catherine de Colbert - Mme Barbara Darnet - M. Alexandre Hardy - Mme Valérie Jabot - Mme Audrey Rousselet - Mme Isabelle Soirat-Malaquin

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif
Présents : Mme Farida Arhab-Girardin - M. Eric Blin – Mme Fanny Bobleter - Mme Catherine Bros - M. Benjamin Lavergne - M. Roman Stadnicki
Excusés : M. Frédéric Danos - Mme Charlotte Leforestier - M. Gervasio Semedo

17h00 : Conseil plénier

Le Conseil de faculté s'est réuni en visioconférence le jeudi 8 octobre 2026, à partir de 17 h, sous la présidence de Mme la Doyenne, Olivia Robin-Sabard.
L'ordre du jour portait sur le vote relatif à la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs 2026/2027.
La séance s'est ouverte sur un point consacré à un incident survenu le matin même lors du cours de M. Mouzet, en visioconférence.

Le conseil de faculté s'est tenu à distance en raison de la fermeture du site, décidée dans le contexte du mouvement de mobilisation étudiante. Mme la Doyenne a rappelé les éléments suivants :

• le blocage des accès par des étudiants, très tôt le mercredi 7 octobre, a conduit à fermer la faculté pour garantir la sécurité des personnes et des biens ; un message a été adressé à l'ensemble de la communauté vers 7 h 30 ;
• la fermeture est maintenue jusqu'au samedi 10 octobre inclus ; une nouvelle réunion avec la présidence est prévue le vendredi 9 octobre à 14 h pour statuer sur l'ouverture à compter du lundi 12 octobre ;
• les cours des lundi et mardi ont été en grande partie reportés, mais les calendriers arrivent à saturation. Il est donc proposé aux enseignants, sans aucune obligation, d'assurer des enseignements à distance ou de fournir du travail et des supports aux étudiants, afin de préserver la continuité pédagogique ;
• le vote sur la campagne d'emploi est organisé via l'outil Balotilo, paramétré par Fanny Bobleter, et reste ouvert jusqu'au vendredi 9 octobre à 12 h.

1. **Point sur l'incident survenu lors d'un cours en visioconférence**

Mme la Doyenne a informé le Conseil qu'un cours de licence dispensé par Pierre Mouzet a été perturbé dans la matinée par des personnes extérieures à l'université, dont l'identité n'est pas encore établie. Des propos inadmissibles ont été tenus à l'encontre de l'enseignant, d'étudiants présents et des étudiants en général. Alertée par des étudiants de première année très choqués, elle a condamné ces faits avec la plus grande fermeté. Le procureur de la République a été saisi par l'université.

Pierre Mouzet a ensuite exposé les faits :
• le lien Teams avait été communiqué à environ 345 étudiants et a manifestement été transmis à des tiers ;
• trois ou quatre intrus se sont connectés vers 10 h 30, capables de rétablir leur micro après coupure et vraisemblablement de se faire passer pour des étudiants ;
• ils ont tenu des propos racistes, sexistes et antisémites, proféré des menaces, notamment de viol, et diffusé une image de Samuel Paty ; de prétendues coordonnées personnelles de l'enseignant ont été publiées ;
• l'enseignant a mené la séance à son terme, vers 12 h 30 ; selon lui, les intrus ne sont ni tourangeaux ni étudiants, et n'ont aucun lien avec le mouvement ;
• des extraits ont circulé sur les réseaux sociaux et une journaliste de Valeurs actuelles a sollicité l'université avant la mise en ligne d'un article à 17 h.

Pierre Mouzet a souligné que le ressenti des étudiants, dont beaucoup de 17 ou 18 ans, est très différent du sien et traduit la gravité de l'épisode, qu'il ne minimise pas. Il a appelé à la vigilance pour les jeunes chargés de TD, moins aguerris. Il a indiqué que des étudiants envisagent de déposer plainte en leur nom et qu'il ne s'y associera pas : l'institution étant en cause, une initiative strictement étudiante lui paraît avoir plus de portée.
L'ensemble des intervenants lui a témoigné son soutien. Thierry Chailloux a exprimé la solidarité de la métropole. Catherine Bros a demandé que la concordance avec l'intervention de la presse soit signalée aux services centraux.

Échanges consécutifs à l'incident :

Signalement et suivi des incidents : M. Kevin Parthenay a indiqué que M. Sylvain Crépon avait subi des perturbations comparables ; Mme Rose Lafitte et M. Daniel Mirza ont également fait état d'intrusions, de gravité moindre. Il a demandé un recensement de ces attaques. Mme la Doyenne a rappelé que les incidents doivent impérativement être remontés à la direction, afin qu'un soutien soit apporté à l'enseignant et qu'une réponse institutionnelle soit donnée. Mme Marie-Laure Gely a suggéré de solliciter le service de santé étudiante pour accompagner les étudiants choqués.

Poursuite des cours à distance : Mme la Doyenne a réaffirmé qu'aucun enseignant n'est tenu de dispenser des cours en distanciel ; l'envoi de travail ou de supports constitue une alternative, à coordonner si possible au sein des équipes pédagogiques. Un enseignant peut interrompre son cours dès que la situation dégénère. Mme Anne Jeannot a indiqué qu'elle interromprait le cours dès la première perturbation, et s'est interrogée sur l'opportunité de basculer en distanciel dès la première semaine, en particulier avec des étudiants de première année. Mme Marie Dugué a relevé que la situation soulève une question d'égalité entre étudiants si certains chargés de TD assurent leurs séances à distance et d'autres non.

Sécurisation des outils : Mme Bénédicte Florin a regretté l'absence d'un outil sécurisé, accessible uniquement par l'espace numérique de travail, et a dit ne plus souhaiter utiliser Teams. M. Daniel Mirza a précisé que l'usage de la suite numérique de l'enseignement supérieur n'avait pas empêché une incursion dans son cours. Plusieurs pistes ont été évoquées :
• limiter l'accès aux adresses de l'université, à partir des listes d'étudiants ;

• utiliser la salle d'attente de Teams, que M. Pierre Mouzet a jugée efficace puisque les intrus lui demandaient eux-mêmes d'ouvrir l'accès ;
• recourir à des équipes Teams plutôt qu'à des liens, comme pendant la crise sanitaire, ce que la faculté va vérifier.
Mme la Doyenne portera la question des outils à la réunion du vendredi 9 octobre. Une notice Teams sur la gestion des micros figure dans son message aux enseignants.

Sécurité en cas de réouverture : Mme Feten Mani s'est s'interrogée sur les garanties de sécurité dans les amphithéâtres, Mme la Doyenne a répondu que cette sécurité conditionnera la réouverture du site.

Évaluations : Le message du Président de l'université indiquait que les contenus dispensés à distance ne pouvaient pas être évalués. Une CFVU exceptionnelle est prévue le mardi 13 octobre pour trancher. Mme Catherine Bros, Mme Marie-Laure Gely (séminaires de M2 de 15 h) et Mme Bénédicte Florin (règle des 10 heures minimum pour évaluer un TD, déjà compromise dans certains cas) ont fait part de leurs inquiétudes.

Étudiants en apprentissage : Le CFA a adressé un message aux apprentis le 8 octobre ; ceux qui souhaitent des précisions doivent s'adresser à leur gestionnaire CFA. Mme Farida Arhab-Girardin a précisé que les apprentis grévistes s'exposent à des retenues sur salaire, mais qu'aucune sanction ne peut s'appliquer lorsqu'un cours n'a pas eu lieu. Mme Juliette Brunie et Mme la Doyenne ont indiqué que la mention « travail en autonomie » sur l'emploi du temps, ou une attestation de la responsable de formation, permet de justifier l'activité des étudiants auprès du CFA.

Médias : Le service communication de l'université demande que les journalistes le contactent, pour une réponse coordonnée.

Enfin, Catherine Bros a demandé que la présidence engage une négociation avec les bloqueurs afin, à tout le moins, de permettre un déblocage partiel. Olivia Sabard y est favorable, tout en relevant que certains bloqueurs refusent toute négociation.

2. Campagne d'emploi des enseignants-chercheurs 2026/2027
Trois scénarios ont été soumis au Conseil, contre deux lors de la séance du 18 septembre.

Contexte financier
Au budget rectificatif 2026, l'université dépasse un seuil de soutenabilité financière : le ratio atteint 85,06 % pour un plafond de 83 %. La présidence a donc choisi de présenter une campagne d'emploi qualifiée de raisonnable, dans la crainte que le ministère n'invalide une campagne plus étoffée. Mme la Doyenne a également présenté les échéances à venir :
• au compte financier 2027, élaboré en mars 2027, le ratio restera très probablement supérieur à 83 %, ce qui imposerait des conditions de retour à l'équilibre financier, soit des mesures touchant les formations ;
• si le ratio demeure supérieur à 83 % lors du vote du budget initial suivant, l'université basculerait dans un plan de retour à l'équilibre financier, et la campagne d'emploi relèverait alors du rectorat et du ministère ;
• le risque d'une période de services votés n'est pas écarté ; elle empêcherait toute publication de postes l'an prochain.

Démarches menées depuis le 18 septembre
Le Conseil avait adressé au président de l'université un courrier jugeant aucune des deux options initiales satisfaisante. La présidence a réuni de nouveau les directeurs de composantes lundi. Un redéploiement de postes entre composantes sur la base du volontariat n'a pas abouti : chaque directeur a besoin de republier au moins un poste. Un redéploiement fondé sur des critères objectifs, présentés par Emmanuel Néron, n'a pas davantage abouti, car aucune composante n'arrivait systématiquement en tête. La présidence a alors proposé de négocier avec le rectorat et le ministère la publication de deux postes supplémentaires, sans garantie à ce stade, le rendez-vous n'ayant pas encore eu lieu. Au vu des critères, ces deux postes iraient à la faculté et à Lettres et langues, composantes jugées les plus en difficulté.

Les options soumises au vote :

Option	Contenu	Postes de titulaires	Pour la faculté	Economie estimée
1	Scénario initial : un poste par composante ; les autres supports sont republiés en postes d'ATER ou contrats d'enseignement	**11**	1 poste de maître de conférences en économie	1,5 M€
1bis	Option 1, plus 2 postes à négocier avec le rectorat et le ministère	**13**	2 postes de maîtres de conférences : économie et géographie	1,3 M€
2	Campagne plus étoffée, telle que présentée le 18 septembre	**22**	2 postes de maîtres de conférences : économie et géographie	330 000 €

À ces trois options s'ajoute, dans l'outil de vote, la modalité « ne se prononce pas ».

Le classement interne des postes a été établi consensuellement avec les présidents de section : l'économie arrive en tête, n'ayant pas republié de poste de titulaire depuis deux ans, puis la géographie. Chaque section a opté pour un poste de maître de conférences plutôt que de professeur.

Mme la Doyenne a précisé que le risque principal d'une campagne étoffée (option 2) est son invalidation par le ministère : la faculté ne disposerait alors d'aucun poste de titulaire, les supports étant pourvus par des ATER ou des contrats d'enseignement. L'équipe présidentielle semble juger l'option 1 bis acceptable, tant en chances d'aboutir qu'en économies, sans l'avoir exprimé formellement.

Débat
Les interventions ont exprimé, dans l'ensemble, un sentiment de découragement et de colère face à un choix jugé contraint, plusieurs membres soulignant qu'ils ne maîtrisent pas le cadre dans lequel il leur est demandé de se prononcer.
Perspectives financières : M. Daniel Mirza a relevé que la France emprunte à des taux historiquement élevés depuis fin septembre, ce qui menace la campagne d'emploi comme d'autres dotations, y compris les heures de TD. Mme Catherine Bros a ajouté que le plan de retour à l'équilibre est quasiment acquis, en raison du décalage dans le temps des recrutements déjà réalisés : il n'y aura donc pas de marge de manœuvre à court terme.
Refus de choisir : M. Alexandre Deroche a indiqué qu'il ne se prononcerait pas, estimant qu'on demandait de choisir « la corde » avec laquelle serait pendue la faculté, et laissant la présidence assumer ses responsabilités. M. Kevin Parthenay, au nom de la section de science politique, a jugé la stratégie de la présidence, qui consiste à chercher des postes supplémentaires au compte-gouttes, à la fois insuffisante et fondée sur des paramètres incertains à chaque étape. Il a estimé que la mise sous tutelle ne devait pas faire honte à l'université, mais aux autorités qui la sous-dotent. Un membre du Conseil a demandé qu'une option « maximaliste », réclamant tous les postes nécessaires, figure au vote, la section 04 ayant choisi de ne pas se prononcer ; il a jugé qu'anticiper les refus de la tutelle est une stratégie perdante. Olivia Robin-Sabard a répondu que la présidence a fixé le cadre du vote et que cette option a été écartée d'office, mais que cette position pourra être relayée au Conseil des directeurs de composantes et qu'elle figurait déjà dans le courrier du Conseil.
Soutien à l'option 1 bis : M. Thierry Chailloux a salué l'ouverture de la présidence et dit privilégier l'option 1 bis, « la moins pire ». Il a rappelé la sous-dotation de l'université, d'environ 1 200 € inférieure à la moyenne des universités selon lui, et jugé préférable d'éviter la tutelle, afin de conserver une latitude d'action et de se mobiliser sur le contrat d'objectifs, de moyens et de performance, seule voie d'obtention de moyens supplémentaires à court terme. Il a confirmé l'attachement de la métropole à la filière science politique, qu'elle soutient par une subvention. Pierre Mouzet, s'exprimant en tant que président de section puis en tant qu'élu, a vu dans les options 1 bis et 2 une atténuation partielle de l'iniquité initiale du critère retenu pour l'option 1. Il a estimé que le choix se résume en pratique à un refus de vote ou à l'option 1 bis, l'option 2 n'apportant pas de poste supplémentaire par rapport à celle-ci pour les filières de la faculté, tout en ajoutant un risque de refus.
Une position partagée : Mme Catherine Bros s'est dite partagée entre l'envie de faire un effort pour ne pas s'opposer à la présidence, qui fait ce qu'elle peut, et celle d'adresser un signal ferme à l'État. Mme Bénédicte Florin a souligné la nécessité de distinguer l'urgence du vote de lundi, qui impose de décider, de la temporalité plus longue des négociations avec l'État, à poursuivre en soutenant le président de l'université. Elle a informé le Conseil qu'une motion du département de géographie, appelant à poursuivre les discussions et à interpeller le ministère, avait été transmise ; elle sera diffusée à tous les membres par

le canal officiel. Elle a également signalé la rumeur, née d'une assemblée générale, d'une suppression ou d'une délocalisation au Mans de la licence de géographie, qui inquiète les étudiants.
Science politique et supports vacants : M. Kevin Parthenay a regretté que la logique des supports vacants ne permette jamais de doter la science politique, malgré des besoins importants liés à la création d'un nouveau master, et déploré le faible soutien de l'université. Mme la Doyenne a rappelé que l'économie avait cédé un support vacant à la science politique, sans contrepartie. Kevin Parthenay a remercié les économistes et Olivia Robin-Sabard pour ce soutien, tout en maintenant sa critique du manque d'engagement de l'université.
Portée du vote : Interrogée par Mme Marie-Laure Gely sur l'issue d'une victoire de l'abstention, Mme la Doyenne a précisé que les votes des conseils de faculté sont remontés au Conseil des directeurs de composantes, puis examinés par le CSA, le CAC et enfin le conseil d'administration, qui décide seul ; les autres instances ne rendent que des avis.

Modalités de vote et suites :
Le Conseil s'est estimé suffisamment informé. Le lien vers le scrutin Balotilo a été envoyé aux membres à l'issue de la séance. Quatre choix sont proposés : option 1, option 1 bis, option 2 ou « ne se prononce pas ». Le vote reste ouvert jusqu'au vendredi 9 octobre à 12 h. Les résultats ne figurent donc pas dans le présent compte rendu et feront l'objet d'une communication officielle.

Calendrier des prochaines étapes :
• vendredi 9 octobre, 14 h : réunion avec la présidence sur la réouverture du site et sur la question des outils de visioconférence ; un message sera adressé dans l'après-midi ;
• lundi 12 octobre : Conseil des directeurs de composantes, où chaque doyen indiquera le vote de son conseil ;
• mardi 13 octobre : CSA (campagne d'emploi) et CFVU exceptionnelle (modalités d'évaluation) ;
• ensuite : vote du CAC, puis du conseil d'administration du 2 novembre, qui tranchera.

Mme la Doyenne remercie l'ensemble des participants pour leur participation.

Clôture de la séance